Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_080-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	28	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaussais-sur-Mer s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ORVEILLON Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : Mme AMOURET Anne, Mme ARMANGE Cécile, M. BERTIN Yann, M. BONENFANT Mikaël, Mme BROUSTÉ Chrystelle, Mme CHASSEVENT Marie, Mme DE SALINS Catherine, Mme DURETZ Laurence, Mme FRÉTIGNÉ Claudine, M. HASLAY Jean-Michel, M. JÉGARD Yann, Mme JOUANNEAU Estelle, M. LANGERON Christophe, M. MAREC Jean-Pierre, Mme MERRIEN Violaine, Mme NEZOU Marie-Reine, Mme OLEK Anne-Sophie, M. ORVEILLON Philippe, M. PARDO Gregory, Mme PARIS Pascaline, M. QUICLET Pierre, M. RAHARD Ludwig, M. RENOU Patrick, M. ROUSSEL Christian, Mme TIRÉ Maryse, M. VILLENEUVE Guillaume, Mme VOLTON Estelle, M. WAGLER Henrique

Excusé ayant donné procuration : Mme MARIN Magali à M. RENOU Patrick

A été nommé secrétaire : M. BERTIN Yann

2026-080 – Création de poste non permanents pour des accroissements temporaire d'activité

Rapporteur : Estelle Volton, adjointe RH et finances

Vu *la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),*
Vu *le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,*
Vu *la délibération relative au régime indemnitaire n°2019-100 du 14 novembre 2019*
Considérant *la nécessité de créer 5 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année 2026-2027 dans le service enfance jeunesse, 1 emploi non permanent dans le service technique et 1 emploi non permanent dans le service culture.*
Considérant *qu'il est autorisé de recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.*

Il propose au Conseil Municipal de créer,

- Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, 5 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation (animateur – catégorie C) dont la durée hebdomadaire de service est de 35h
- Du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique (agent en charge de l'entretien du bourg – catégorie C) dont la durée hebdomadaire de service est de 35h
- Du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2027, 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint d'animation (agent en charge de la médiathèque – catégorie C) dont la durée hebdomadaire de service est de 35h

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération relatif au 1er échelon du grade. Elle prendre en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2019-100 du 14 novembre 2019 est applicable pour tous les emplois non permanents.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200064699-20260605-DEL_2026_080-DE

Madame Estelle VOLTON précise que ces postes sont déjà occupés par des agents. Il s'agit en fait de renouvellement de contrat.
Madame Estelle VOLTON informe les membres du conseil municipal que la commission Ressources Humaines va prochainement se réunir afin de mener une réflexion globale sur ses postes de contractuels.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur le sujet. Aucune question n'est soulevée.

En conséquence et après délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité**, décide de :

- **ADOPTER** le recrutement de ces postes
- **MODIFIER** le tableau des emplois
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2026 (chapitre 12 – article 64131)

En mairie, le 08/06/2026

Président de séance :
M. ORVEILLON Philippe, Maire



Secrétaire de séance :
M. BERTIN Yann

